

Compte-rendu réunion du Conseil municipal du 28 avril 2025

Absent excusé : Néant.

Modification des tarifs de location de la salle des fêtes

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la précédente délibération du 27 mars 2017, réglementant l'utilisation et les tarifs de location de la salle des fêtes et propose d'apporter quelques ajustements suite aux importants travaux réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs ci-dessous :

Période	Résidents	Non-résidents	Associations	
			Communales	Autres*
Week-end été (Avril à octobre)	150 €	350 €	Gratuit	150 €
Week-end Hiver (Novembre à mars)	150 €	400 €	Gratuit	150 €

*Gratuit pour la tenue des assemblées générales des associations.

La caution est maintenue à 500 €.

Point travaux salle des fêtes

Réalisation du terrain de pétanque, devis de 6000€ de Banide TP. Il a été refusé. Il y aura commande de castine qui sera étalé par nous-même.

Par rapport au budget initial sur lequel a été calculé les subventions, il y a un dépassement d'environ 40 000 € (travaux rajoutés non prévus au départ, notamment cuisine à 25 000 €).

Rétrocession de concession

Les ayants droits de la concession n°3 souhaitent la rétrocéder à la Mairie pour l'attribuer gratuitement à M. MOLES Dominique. Accepté à l'unanimité.

Examen demandes subventions

Chambre des métiers et artisans : pour 2 élèves de Laburgade, demande de 160€ (2x80€). Refusée avec 3 abstentions.

Collège Sainte Thérèse : demande 363 € pour voyage d'un enfant, 80 € attribué.

Football club de Lalbenque Fontanes : 400 € comme l'an passé.

Cérémonie du 8 mai

80è anniversaire de l'armistice à 11h30. Apéritif offert dans la salle des associations.

Questions diverses.

Élections municipales : la composition des listes doit être paritaire. Le panachage est cause de nullité. Les résultats seront à la proportionnelle (les listes doivent comporter au minimum 9 candidats ou candidates pour se présenter).

Photovoltaïque : les travaux avancent à grand pas au niveau du Pech pour l'installation d'un parc photovoltaïque privé. Nous leur demandons la réparation du chemin d'accès.

Accident dans la montée du Pech : une habitante demande l'apport d'un panneau 30. Il existe déjà mais a été déplacé.

Terrain Fabre : en zone AUX donc interdit à toute activité mécanique.

Levée séance 23h